

# SNU*ipp* 68-FSU 19 Bld Wallach 68100 MULHOUSE



reacration

<u>Tel:</u> 03 89 54 92 58 <u>E-mail: snu68@snuipp.fr</u>

Le SNUipp-FSU est membre de la FSU (Fédération syndicale Unitaire), première fédération syndicale dans l'Education Nationale.

Mardi 22 novembre 2011

TOUS ENSEMBLE, PLUS FORTS, pour défendre l'école publique et nos droits. N'hésitez-plus, syndiquez-vous au SNUipp du Haut-Rhin!

Le nouveau bulletin de syndicalisation pour l'année 2011-2012 est en ligne

#### **SOMMAIRE**

- 1) La phrase de la semaine.
- 2) Le livret personnel de compétence et sa version électronique.
- 3) Le SNUIpp-FSU appelle à la grève le 15 décembre 2011.
- 4) Retrait des textes sur l'évaluation des personnels d'enseignement, d'éducation et d'orientation : signez l'appel !!
- 5) MULHOUSE : projet éducatif et semaine scolaire.
- 6) Conférence de Remi BRISSIAUD à Mulhouse : le compte-rendu.

#### 1) La phrase de la semaine.

Le « Livret Personnel de Compétences »

... peser le cochon tous les jours ne l'a jamais fait grossir...

#### 2) Le livret personnel de compétence et sa version électronique.

Il est maintenant urgent que tous les collègues s'emparent des questions pédagogiques et déontologiques posées par ce livret personnel de compétences. Les pressions hiérarchiques risquent de s'accentuer dans les semaines qui viennent, c'est pourquoi le SNUipp-FSU 68 rappelle son opposition au LPC et appelle à ne remplir ni version papier ni version numérique.

#### A) Sur un plan pédagogique :

Compétences et pratiques professionnelles : quelle doit être la place des compétences dans les apprentissages, quelle est-elle aujourd'hui ?

Au vu du nombre de compétences à valider pour chaque élève, n'est-ce pas le temps nécessaire à l'apprentissage qui se trouvera envahi par des évaluations permanentes ? Or, comme le rappelle la sagesse populaire, « peser le cochon tous les jours ne l'a jamais fait grossir » !

Et le métier dans tout ça ? L'enseignant ne semble plus être un ingénieur-chercheur en pédagogie (ce que son niveau d'études lui permet), mais... un exécutant. Les missions que l'on assigne aux enseignants se limitent-elles au recentrage sur les fondamentaux ou sur les évaluations ? N'est-ce pas une incitation à se concentrer sur les items plutôt que sur les compétences ? L'évaluation apporte-t-elle des solutions ? La notion même de « compétences » fait débat : la validation de « compétences » sera-t-elle un jour concurrente des diplômes ? Les diplômes sont une référence commune sur tout le territoire.

Chaque compétence doit être validée... et datée. Or une compétence ne cesse de se construire. Pour Guy Le Boterf, c'est « une réalité dynamique, un processus, un savoir agir reconnu ». Valider telle compétence pour tel élève à telle date précise... voilà qui va mettre bien des enseignants dans l'embarras! D'autant plus que les articles 2 et 6 de la Loi relative à l'Informatique, aux fichiers et aux Libertés stipulent que ne peuvent être mises en fichier que des données exactes, complètes et que le fichier doit être stable, ce qui ne peut être le cas concernant les compétences. Compétences que nous avons comme objectif de faire évoluer!

La rémunération « au mérite » des enseignants pourrait-elle dépendre pour une part de la validation des compétences de leurs élèves ?

### B) Sur le plan du fichage et des libertés : le livret version numérique L'enfant « enfermé dans son destin » ? Les atteintes à la liberté des enfants :

Voici ce qu'en dit Albert Jacquard : « Un des aspects les plus insupportables de ce projet, tel qu'il a été présenté par la presse, est l'établissement d'un document qui suivra le jeune au long de sa scolarité : inscrit dans un registre ou sur un disque d'ordinateur, ce document, avatar du casier judiciaire, permettra, au moindre incident, d'exhumer son passé. [...] Cet enfermement dans un destin imposé par le regard des autres est intolérable, il est une atteinte à ce qu'il y a de plus précieux dans l'aventure humaine : la possibilité de devenir autre. [...] J'ai raconté au début de mon livre comment, passant durant l'Occupation sans livret scolaire d'un lycée à un autre, j'ai saisi au bond l'occasion de changer la définition que les autres donnaient de moi. J'en ai gardé la conviction que la liberté de chacun ne peut s'épanouir que si la société ne possède pas trop d'informations sur lui. » (« Laissez-moi devenir ce que je choisis d'être », A. Jacquard, Mon utopie 2006).

#### Dépossession du livret scolaire... et « super CV » pour les salariés ?

Le livret scolaire papier, actuellement propriété du jeune et de sa famille, appartiendra, avec le LPC, à l'Etat et aux sociétés privées qui mettent en place les environnements numériques de travail (ENT) et les différentes applications de validations. Le LPC est donc un « fichier » et non pas un « livret », qui n'a en réalité plus grand-chose de « personnel »... Plus inquiétant encore, est la création d'un « Passeport orientation et formation », sorte de « super CV » alimenté par le livret personnel de compétences notamment, et qui n'appartiendrait plus aux salariés ! « Passée presqu'inaperçue, la loi n° 2009-1437 du 24 novembre 2009 relative à l'orientation et à la formation tout au long de la vie a modifié le Code de l'Education et le Code du travail en reliant les deux. La loi institue pour les élèves un livret de compétences, expérimental jusqu'en 2012. La même loi (nouvel article L.6315-2 du Code du travail) institue, avec une dénomination standard européenne mais un contenu strictement identique le passeport orientation et formation. Ainsi renommé et prolongé pour la vie, le livret de compétences sera utilisé pour l'embauche et la carrière. » (Richard Abauzit, « Du marché du travail au marché des travailleurs ; Du livret ouvrier du XIXème au livret personnel de compétences du XXIème siècle, du berceau au tombeau », juillet 2010).

#### 3) Le SNUIpp-FSU appelle à la grève le 15 décembre 2011.

Le SNUipp-FSU appelle à une grève unitaire le 15 décembre prochain pour une politique budgétaire et éducative qui permette la réussite de tous les élèves et prenne en compte les conditions de travail des enseignants.

Lancé dans une entreprise de torpillage de l'école, le ministre continue de jouer les apprentis sorciers. La semaine dernière, il déclare dans les Echos qu'il sera possible de réduire encore le nombre de postes dans l'éducation en ne remplaçant pas un certain nombre de départs en retraite. Il souhaite aussi mettre en concurrence les écoles en publiant les résultats des évaluations des élèves. En projetant de supprimer totalement la carte scolaire, la chasse aux écoles réputées sera exacerbée. Chacun sait à qui profite ce type de mesures : jamais aux élèves des milieux défavorisés. Dévoilées une à une, les pièces du puzzle dessinent une école du tri et de l'inégalité par excellence.

Aujourd'hui, les motifs de contentieux sont donc multiples : Projet de suppressions de postes au budget 2012 qui vise entre autre les postes RASED, de remplaçants, de conseillers pédagogiques, mais aussi la scolarisation maternelle ; une purge qui se fait toujours sur le dos des élèves les plus fragiles. Salaires attaqués comme le confirment les comparaisons internationales. Conditions d'exercice du métier dégradées. Et maintenant, le projet de réforme de l'évaluation des enseignants qui s'attaque entre autre au pouvoir d'achat des enseignants et induit la mise en place d'une nouvelle politique de gestion des personnels.

Sur tous ces points, le SNUipp-FSU appelle à une riposte unitaire et convergente entre le premier et second degré.

## 4) Retrait des textes sur l'évaluation des personnels d'enseignement, d'éducation et d'orientation : signez l'appel !!

Comme nous vous l'annoncions, le projet de réforme de l'évaluation des enseignants a déclenché une riposte unitaire. Sa première traduction est la mise en place d'une pétition commune, que nous vous appelons à signer de la manière la plus massive possible. Déjà 5000 signatures en quelques heures ! **TEXTE DE L'APPEL** http://retraitduprojetevaluation.net/

Le ministre veut imposer dès la rentrée 2012 une modification en profondeur des modalités d'évaluation des personnels d'enseignement, d'éducation et d'orientation.

Les projets de textes, finalisés avant même toute concertation, prévoient :

- le gel des promotions autres qu'à l'ancienneté jusqu'en 2015
- la progression de carrière aux seules mains du supérieur hiérarchique

Dans le même temps, dans le second degré, le chef d'établissement deviendrait l'unique évaluateur.

Parce que ces projets induisent des transformations de nos métiers que nous refusons, nous en demandons le retrait.

Je signe l'appel Ils ont signé .....

#### 5) MULHOUSE : projet éducatif et semaine scolaire.

Le projet éducatif a été lancé en juin dernier (voir article du journal L'Alsace du 7 juin 2011).

L'intersyndicale Se-UNSA, SNUipp-FSU, SGEN-CFDT, Avenir Ecoles CFE-CGC, SNE-CSEN, SNUDI-FO réunie le 15 novembre 2011 sur le Projet Educatif Local présenté à Mulhouse le 29 septembre et prévoyant le passage à la semaine de 4 jours et demi, exige le respect du décret N° 2008-463 du 15 mai 2008 relatif à l'organisation et au fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires, instituant dans son article 2 la souveraineté du Conseil d'Ecole dans l'organisation de la semaine scolaire.

L'intersyndicale Se-UNSA, SNUipp-FSU, SGEN-CFDT, Avenir Ecoles CFE-CGC, SNE-CSEN, SNUDI-FO:

- a demandé une entrevue à Mme le Recteur, Mme l'Inspectrice D'académie et à M. le Maire de Mulhouse,
- a envoyé un communiqué à la presse,
- vous propose une pétition à signer et à retourner au SNUipp-FSU (19 bd Wallach 68100 MULHOUSE).

LA PÉTITION : <a href="http://68.snuipp.fr/IMG/pdf/petition.pdf">http://68.snuipp.fr/IMG/pdf/petition.pdf</a>

#### 6) Conférence de Remi BRISSIAUD à Mulhouse : le compte-rendu.

Rémi BRISSIAUD était présent le vendredi 18 novembre à Mulhouse à l'invitation du SNUipp-FSU 68. Plus de 350 collègues étaient présents à ce stage syndical sur les mathématiques à l'école.

LE COMPTE RENDU: <a href="http://68.snuipp.fr/IMG/pdf/Conference\_Brissiaud.pdf">http://68.snuipp.fr/IMG/pdf/Conference\_Brissiaud.pdf</a>

Merci de diffuser ce mail à tous les collègues de votre école. Salutations syndicales.

Consultez notre site départemental: <a href="http://68.snuipp.fr">http://68.snuipp.fr</a>